

## CERTIFIÉS - A.E. - C.H.E.



## Tous ensemble pour se faire entendre

**Pour nos syndicats indépendants, le paritarisme est un outil de défense des personnels et de la profession. Nous présentons à vos suffrages des collègues forts d'une expérience d'élus majoritaires dans toutes les commissions paritaires nationales et académiques.**

**Parce que nos syndicats ont une conception exigeante de nos métiers, ils s'engagent contre la loi Fillon et les décrets de Robien, pour le développement du service public d'éducation laïque et gratuit.**

### Rendre le métier attractif

- ▶ Pré-recruter et recruter à la hauteur des besoins, en finir avec la précarité.
- ▶ Améliorer la formation initiale incluant maîtrise et master ; mieux articuler enseignements universitaires, terrain et recherche dans les IUFM.
- ▶ Revaloriser carrières et traitements pour tous.
- ▶ Favoriser les aspirations individuelles et la mobilité voulue (seconde carrière, congé mobilité...).
- ▶ Rétablir un mouvement national permettant une meilleure mobilité géographique, de poste à poste sur l'ensemble du territoire, et hors de France.

### Améliorer nos conditions de travail

- ▶ Réduire la charge et le temps de travail, intégrer concertation et décharges diverses dans le service, avec un effort spécifique pour les personnels en REP.
- ▶ Des missions clarifiées imbriquant mieux transmission des savoirs et éducation des jeunes.
- ▶ Un droit accru à la formation continue sur le temps de travail, favorisant la mise à jour des connaissances, l'échange, les évolutions de carrière et la mobilité professionnelle.
- ▶ Une entrée dans le métier progressive avec une offre de formation adaptée et concertée.
- ▶ Un aménagement des fins de carrière en rupture avec les lois Fillon sur les retraites et pensions.

### Faire respecter nos métiers

- ▶ Des professionnels respectés, libres de leurs choix pédagogiques, aux avis et à l'expérience reconnus.
- ▶ Lutter contre toutes les formes de passe-droits et d'évaluation au mérite.

- ▶ Refuser les remplacements De Robien et la mise sous tutelle avec les conseils pédagogiques.
- ▶ Exiger le respect du statut et des droits des TZR, rétablir leurs bonifications.

### Former tous les jeunes

- ▶ Avec des savoirs et des compétences disciplinaires et interdisciplinaires bien structurés, à l'opposé du socle commun Fillon / De Robien.
- ▶ Avec des conditions d'enseignement améliorées (baisse des effectifs, petits groupes, équipements).
- ▶ En luttant contre l'échec et les inégalités scolaires.
- ▶ Par des voies diversifiées, sans reconstitution de filières, et des diplômes nationaux, contre le contrôle continu.

### Agir pour une société plus juste

- ▶ Une éducation qui doit rester nationale et laïque engagée dans la réduction de toutes les formes d'inégalité. Instaurer une véritable gratuité scolaire.
- ▶ Un syndicalisme indépendant soucieux de construire l'unité et d'affirmer les solidarités entre secteur public et secteur privé, et entre générations.
- ▶ Une lutte contre toutes les formes de discrimination (sexisme, racisme, homophobie...) et de ségrégation des populations. Pour une répartition plus juste des richesses et un développement respectueux des hommes et de l'environnement.
- ▶ Un syndicalisme engagé contre la mondialisation libérale et la marchandisation des services publics et contre toutes ses déclinaisons nationales et européennes (Réforme de l'Etat, décentralisation, constitution européenne).

*En votant pour nos candidats, vous renforcez le poids d'un syndicalisme revendicatif, d'action et de propositions qui compte dans les débats publics, qui pèse sur les décisions ; vous renforcerez la première fédération de la Fonction publique de l'Etat, de l'éducation, de la recherche et de la culture, la FSU.*



## *AVEC LA F.S.U.* *la force d'une fédération unitaire*

A sa création, en 1993, vous avez fait de la F.S.U. la première fédération de l'Education Nationale. Vous l'avez renforcée à chaque scrutin pour en faire la première fédération de la Fonction Publique d'Etat. Aujourd'hui, au-delà de l'ensemble des personnels de l'Education, de la Recherche et de la Culture, elle s'élargit à d'autres secteurs. Elle est partie prenante du mouvement social et de lutte contre la mondialisation libérale avec les autres salariés, les précaires, les chômeurs, les jeunes, les exclus. Elle a besoin d'être confortée et renforcée en vue des batailles qu'il faut poursuivre contre la déconcentration et la décentralisation, pour l'emploi, les salaires et la défense des pensions et des retraites.

**Mardi 6 décembre, votez et faites voter pour les listes des syndicats nationaux de la F.S.U.**

### **LE MARDI 6 DECEMBRE QUI ELIREZ - VOUS ?**

Ces élections permettront de désigner les «élus du personnel» qui, durant 3 ans, siègeront dans les commissions administratives paritaires académiques.

**Tout au long de l'année, ils seront réunis pour suivre les opérations de gestion (notation, promotions, congés) et disciplinaires. Depuis la déconcentration du mouvement, que nous continuons de combattre, ils siègent et interviennent de février à août pour garantir les intérêts de tous les personnels.**

Le SNES et le SNESup défendent ainsi, face aux représentants de l'administration, des milliers de dossiers transmis par les collègues, puis les informent des résultats.

Il ne s'agit pas de cogérer : **notre rôle est de faire respecter les règles et de peser pour que l'administration ne fasse pas prévaloir ses seuls intérêts. Les commissaires paritaires ont donc un minutieux travail de vérification puis d'intervention fondé sur les éléments fournis par les collègues.**

Ce travail est effectué avec rigueur, car il en va aussi de l'intérêt du service public, qui perdrait beaucoup à laisser rogner les acquis des personnels. En défendant des cas individuels, nous faisons respecter l'ensemble de la profession et garantissons la liberté pédagogique qui est un des fondements de notre métier.

Le résultat des élections professionnelles déterminera aussi la composition des CTPD et du CTPA où sont débattues les questions de carte scolaire, de création ou de suppression de postes, de formation continue, ... Aux élections de 2002, nous avons obtenu, grâce à vos votes, 32 des 50 sièges dans l'académie. Au moment où la loi Fillon menace l'école publique et ses personnels, voter pour les syndicats de la FSU, c'est faire vivre **un véritable paritarisme et défendre notre conception de l'éducation.**

### **CERTIFIES - A.E. - C.H.E**

Nous, candidat-e-s du SNES et du SNESUP, nous opposons aux projets de fusion des corps de la fonction publique et revendiquons la reconnaissance de notre qualification qui doit permettre d'ancrer solidement notre profession parmi les statuts les plus élevés de la fonction publique. Nos priorités seront :

#### **La reconstruction de nos carrières par :**

- le maintien de notre attachement aux garanties statutaires, contre les tentatives d'affaiblissement de nos qualifications disciplinaires et de déconcentration accrue. Nos élu-e-s ont combattu et contenu la mainmise des hiérarchies de proximité sur nos mutations et carrières. Lors des opérations du mouvement intra, nous avons dénoncé le système des APV et obtenu que le rectorat respecte les règles d'affectations normales (vœux et barèmes). En ce qui concerne la hors-classe, nous avons recherché l'unité syndicale pour que le rectorat accepte un barème permettant de déjouer tous les effets pernicieux du mérite.
- la réparation des injustices des plans d'intégration 89 et 93, l'abandon de la clause de 7 ans d'ancienneté dans le corps pour permettre l'accès de tous à la hors classe, la réelle extinction du corps des Adjoints d'enseignement, une réelle prise en compte des services de non titulaires pour le reclassement de tous les précaires titularisés.
- des mesures pour les débuts de carrière : avancement accéléré (dans un 1er temps avec un rythme unique jusqu'au 6<sup>ème</sup> échelon).
- une carrière plus rapide parcourue pour tous en 20 ans.

#### **L'élargissement de nos perspectives de mobilité professionnelle par :**

- la création des agrégations dans toutes les disciplines et spécialités,
- l'élargissement de l'accès au corps des agrégés par la liste d'aptitude fondée sur un barème transparent et l'augmentation des postes à l'agrégation interne,
- le développement des décharges pour recherche et l'accès facilité aux carrières d'enseignants-chercheurs après qualification, en particulier pour les collègues exerçant dans le supérieur.

**Nos exigences :** baisse des effectifs de nos classes, limitation du nombre de classes pour chacun, réduction du temps de travail, 17h comme 1ère étape et objectif de 15h à terme, et minoration dans les établissements difficiles. 27 heures pour les documentalistes. Maximum de 12 heures dans l'enseignement supérieur avec un plafond annuel de 250 heures (universités, IUT, IUFM, Grandes Ecoles).

